



## COMMUNE DE GNEBRIERES – 82

### NOTE DE SYNTHÈSE DU BUDGET LOTISSEMENT 2024

---

#### **Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

#### **Le budget annexe du lotissement présente :**

- En section de fonctionnement : 20 000 € de crédits pour des études préalables, sachant qu'en 2023 aucune dépense n'avait été réalisée à ce titre.
- En section d'investissement : 20 000 € de travaux financés par un transfert de crédits en provenance du budget communal.